FRC 8549

DE LA MORALITÉ DES SÉPULTURES ET DE LEUR POLICE.

Par J. M. COUPE.

Unus omnium exæquabitur Cinis.
SENEC.

A PARIS,
Chez CALIXTE VOLLANT, quai des Augustins;
N° 25.

AN IX.

THE NEWBERRY LIBRARY

De l'aveu général nos Sépultures ont perdu de leur moralité. Ce ne seroit point philosophie de rester indifférent sur ce point. Une nation humaine et éclairée se doit cette décence à elle-même. Comme Citoyen, je présente mon vœu.

DE LA MORALITÉ DES SÉPULTURES ET DE LEUR POLICE.

De l'Inhumation.

L'Homme, comme les autres animaux, étoit exposé aussi-tôt qu'il étoit mort, à être déchiré par les bêtes carnacières. Le premier sentiment de ses compagnons étoit de le soustraire à ce sort, de le cacher dans quelque caverne, ou de l'enfouir pour l'abandonner à sa propre dissolution, et pour se délivrer eux-mêmes de ce triste spectable.

Cet usage eut lieu dès le tems des premiers hommes, comme ce qu'il y a de plus simple et de plus conforme à la chose : si quelques peuples ont varié là-dessus, il faut l'attribuer à des circonstances forcées et particulières.

Afin de payer le tribut à l'habitude où nous sommes de jetter d'abord les yeux sur les deux peuples anciens qui font nos autorités, je vais placer ici quelques courtes citations.

« Rassemblons, disoit Nestor aux Généraux » Grecs, les corps de ceux des nôtres qui viennent » de périr dans le combat, et les brûlons, afin » que quand nous retournerons dans notre patrie,

» nous puissions reporter leurs ossemens à leurs » enfans ». Iliad. L. VII.

Dans la Grèce, l'usage commun étoit d'inhumer les corps ; témoin ce grand précepte religieux : « Gardes-toi d'ouvrir une tombe, et de montrer » au soleil ce qu'il ne doit jamais voir». Phocilid.

Lycurgue avoit prescrit l'inhumation uniforme : le corps étoit enveloppé dans une étoffe rouge, et dans des feuilles d'olivier. Plutarq.

L'usage Pythagoricien étoit aussi d'inhumer les corps, et de les envelopper dans des feuilles d'olivier, de myrthe, ou de peuplier noir. Disciple de Pythagore, Numa avoit encore confirmé l'usage de l'inhumation en Italie.

» Dans les premiers siècles de Rome, dit Pline, » on ne brûloit point les corps, on les enterroit. » Mais lorsque l'on eût appris que l'on avoit déterré » ceux de nos militaires qui avoient péris dans les » combats parmi des nations étrangères, on prit » le parti de brûler les corps dorénavant.

» Nous avons encore beaucoup de familles qui » ont retenu l'ancien usage ; dans la famille Cor» nelienne, par exemple, aucun corps n'avoit été » brûlé avant celui du Dictateur Corn. Sylla ; et » l'histoire rapporte que ce fut lui-même qui l'or» donna dans la crainte du Talion ; car il avoit fait » déterrer le corps de Marius ». L. VII. C. LIV.

L'inhumation fut donc le premier mode de sépulture, et il se fixera de plus en plus chez toutes les nations civilisées.

Brûler les corps étoit une destruction violente :

il faut bien se garder de porter de ces choses dans nos mœurs, et de nous faire traiter ainsi nos proches mêmes : il est plus humain, plus respectueux de couvrir le visage, d'envelopper le corps, et de le déposer dans la terre. L'imagination ne voit alors qu'un repos paisible, et on lui épargne même l'idée de la dissolution.

Nous nous garderons aussi sans doute des idées ténébreuses des catacombes (1), et des inconvéniens de la chose. Le corps ne peut qu'être tout simplement rendu à la terre, et couvert du voile du repos.

Cet usage est dans nos mœurs ; le bon gouvernement ne cherche point les changemens, ni les nouveautés ; il préfère ce qui se fait déjà, quand il n'y a ni abus, ni inconvéniens.

Le meilleur aussi dans tout ce qui doit être vulgaire et journalier, ne peut être que ce qui est le plus à la portée de tous, et qui remplit le plus facilement son objet. Celui de la police publique est de cacher les corps qui ont cessé de vivre, et d'étouffer promptement dans la terre toutes leurs émanations : et pour chacun de nous, il ne s'agit que de nous dissoudre, et de laisser le moins d'embarras possible.

I. *De l'unité de Sépulture.*

L'homme fut long-tems obligé d'aller inhumer

---

(1) Il falloit avoir autant de mérite et de gravité que les Égyptiens, pour avoir pu soutenir si long-tems et rendre intéressant un goût aussi faux que celui des catacombes et des momies.

le corps de son père, celui de son épouse, dans le lieu le plus secret et le plus paisible dont il pouvoit disposer.

Parmi nous encore un trop grand nombre de particuliers sont forcés de faire de même par l'effet des schismes religieux.

C'est un reproche, et presque une injure pour l'ordre public, que des communions séparées soient obligées de faire leurs inhumations à part. C'est à lui à donner à tous également l'asyle inviolable de la paix dernière.

Les sépultures éparses arbitrairement sur la surface de la terre, sont des objets choquans : ce sont encore des sujets d'abus à surveiller en bonne police.

Un champ particulier est violable ; les propriétés changent : et le mort n'a pas le droit d'arrêter le hoyau cultivateur des vivans.

Tout demande donc un terrein public consacré pour toujours aux sépultures ; un terrein immuable, que toutes les guerres possibles, toutes les révolutions les unes après les autres laissent le même, et sans outrage, comme la demeure commune de toutes les générations qui passent sur la surface de la terre.

C'est une police que toute société adopte naturellement en se perfectionnant : on la trouve établie chez les nations sauvages même.

L'autorité civile remplit ainsi le vœu de tous les particuliers, et beaucoup mieux qu'eux-mêmes : elle met sous sa surveillance et sous la publicité le lieu commun de l'inhumation, et l'ouvre à tous indistinctement.

Un seul lieu est plus retpecté : il convient encore d'avoir cette économie ; la terre est aux vivans ; les morts ne sont plus.

Moralement enfin il est bon que tous se rappellent qu'ils sont frères, et qu'ils ont la même fin.

II. *Des Cimetières.*

Il n'y a rien à changer à ce mot, ni à l'idée qu'il exprime. Toutes les petites Communes ont leur cimetière ; et là tout se fait de soi-même : les grandes Communes ont plus à faire : et là aussi il en faut plusieurs.

Paris ne peut guères en avoir moins de six : leur disposition doit devenir un modèle à présenter à toutes les autres villes de la France.

Nous ne sommes plus aux siècles des charniers ; nos moœurs ont éloigné ces objets révoltans et barbares : ce sera les adoucir encore que de mettre de la décence, et un voile devant ce spectacle de la dissolution humaine.

Paris, il faut le dire, n'a pas repoussé toute l'ancienne barbarie de ses inhumations : il y a encore un pas à faire pour arriver à l'idée convenable de la chose. Le lieu de l'inhumation ne doit plus être ignoble, et ne laisser voir qu'un abyme effrayant.

Devons-nous, comme ces hommes misérablement avilis, ou sans pudeur, ne point mettre de différence entre l'éjection des corps de nos semblables, et celle des matières immondes ?

Est-ce-là l'attention que l'on doit à ce citoyen respectable qui vient de fermer les yeux ? à cette

mère de famille qui vient de couronner sa vie vertueuse par une mort exemplaire ? à cette jeune personne moissonée comme une fleur ?

Ne serions-nous plus hommes dans nos tombeaux ? et la chose enfin ne seroit-elle pas essentiellement morale ?

Un cimetière appartient toujours à l'espèce humaine : il doit toujours être digne d'elle : et ceux de la Capitale d'un grand empire doivent encore aux autres le modèle de tout ce qui est noble et décent.

Ne sommes-nous pas dans le pays des arts, qui apprennent à donner à tout ce qui est public un caractère de convenance et de grandeur ? Peuvent-ils laisser plus long-tems pour la sépulture de Paris des trous aussi misérables qu'ils le seroient parmi des hordes abjectes et barbares ?

Sans doute lorsque l'on est sur un champ de bataille, et qu'il s'agit d'ensevelir tant de corps à la fois, on profite d'un abyme ouvert, on les précipite dans des excavations : l'on ne sauroit cacher trop promptement ces calamités, ou ces crimes.

Mais au milieu de l'ordre et de la paix, il convient que l'inhumation et le local où elle se fait, aient toute la décence que les hommes se doivent. Et ce fut toujours une sagesse d'élever l'opinion qu'ils doivent avoir d'eux-mêmes.

Un Cimetière étant le lieu où reposent nos amis et nos proches, donnons-lui tout ce qui est conforme à cette idée qui nous est chère et qui nous console.

D'abord il doit avoir une étendue aisée. Les fosses communes seront bien toujours nécessaires pour une grande ville : mais du moins il faut encore un espace suffisant pour en ouvrir successivement, et seulement quand les premières seront entièrement consommées. On peut prendre ces emplacemens sur des terreins de qualité médiocres, hors des barrières : il convient qu'ils soient à l'écart comme seuls, et avec eux-mêmes.

Soit pour modèle ce local C., entouré de murs proprement construits, et de ceux que l'on fait à perpétuité. Aux deux côtés de l'entrée peuvent être deux petites habitations M. M. pour deux hommes gardiens du lieu, et ministres de l'inhumation, avec les deux autres attachés au transport du corps : et sur les derrières, deux petites guerites T T aux angles de l'enceinte. (*Voyez la figure.*)

Le Cimetière lui-même doit être environné des terreins J. J. J. pour écarter l'approche et tout passage à l'encontre, et pour recouvrir encore par leur espace ce lieu paisible qui ne sauroit être trop respecté. Ces terreins collatéraux n'ôteroient rien à l'agriculture : ils seroient cultivés, et ces ministres seroient jardiniers. Tout le contour extérieur des murs du Cimetière seroit revêtu d'espaliers, de vignes, d'arbustes ; et l'enceinte totale des terreins en jardins, fermée de hayes vives et d'arbres à fruits, cerisiers, pruniers . . . amandiers

Sur le devant du Cimetière, et pour son entrée même, il seroit nécessaire de construire un petit édifice N pour déposer le corps d'abord en arri-

vant, et pour recevoir décemment les amis et les proches qui le suivent.

Si l'on vouloit lui donner un nom qui fût pris dans la même langue que Cimetière, on pourroit l'appeller *Nécrône*. Ce devroit être tout simplement une salle avec une table dans le milieu pour y déposer le corps quelques instans, et un banc en lambris autour des murs : son architecture regulière formeroit la façade même du lieu.

Il conviendroit encore de planter au devant une triple rangée d'ormes ou de hêtres, arbres utiles, en même tems qu'ils forment les plus amples ombrages, et qu'ils durent des siècles. Les plantations sont une décoration si facile et si belle que nous pouvons la mettre par-tout : ici elle est encore demandée par la majesté et le silence du lieu.

Toute cette façade, ce portique, le Nécrône doivent être si nobles, si bien tenus que tout le monde puisse y arriver et y entrer sans répugnance.

Il sera nécessaire d'adjoindre à deux des Cimetières de Paris une partition distincte pour les Juifs qui s'établissent maintenant en France, et qui auront toujours leurs usages invariables ; et une autre pour les Protestans qui desireroient une place à part.

Ce sera toujours le Cimetière commun : et la Police doit être la même ; mais cette attention est facile et digne de sa sagesse : tous les morts sont également inviolables à ses yeux : ce même respect leur est dû, et il leur est plus aisément assuré sous la même enceinte.

C'est ici le lieu de remarquer toute l'étendue que l'Antiquité avoit donnée à la puissance morale des Sépultures : c'étoit un devoir suprême à remplir à l'égard de ses proches, de ses amis, de ses concitoyens : c'étoit encore une vertu de le faire à l'égard d'un inconnu même qui avoit péri égaré hors de son pays, et malheureusement. Mais les corps des méchans et des scélérats demeuroient sans sépulture ; et leur ombre erroit éternellement reprouvée et sans repos.

Avons-nous bien fait d'adoucir cette horreur pour les criminels ? Ne seroit-il pas toujours utile pour la morale et l'ordre public qu'il y eût auprès d'une grande ville une Gémonie ignominieuse, close de grilles pourtant, où l'on jettât sans sépulture les corps de ceux qui auroient été frappés de mort pour leurs crimes, et dont l'entrée formidable présentât encore cette Tisiphone des Anciens,

Pallâ succincta cruentâ,
Facem attollens, torvosque sinistrâ
Intentans angues . . ? Virg.

ou tout simplement l'horreur de la chose même et l'effroi de l'imagination.

III. *Du Transport.*

Porter les morts par quatre hommes à bras, est une manière incommode : il est choquant d'ailleurs de promener ainsi à découvert cet appareil dans les rues de Paris, et d'en coudoyer les passans.

A Marseille, qui avait dans l'antiquité la réputation d'être la cité la plus parfaitement organisée, deux voitures étoient prêtes chaque jour à la porte de la ville, pour conduire les morts au lieu de l'inhumation.

Il seroit beaucoup mieux d'employer aussi une voiture funèbre à soupente, conduite lentement par un seul cheval, et recouverte en noir, couleur universellement adoptée, afin de voiler ces tristes dépouilles aux yeux des citoyens. Elle devroit être prête de même tous les jours dans chaque division de la Mairie, avec deux hommes pour y placer le cercueil et l'accompagner. Les voitures sont évidemment nécessaires à cause du long trajet des rues de Paris, et davantage encore si l'on place les Cimetières hors des barrières, et à quelque distance.

Dans les petites Communes on n'a qu'à laisser aller ; la chose va toute entière d'elle-même : le transport se fait par les bras des amis . . .

Dans les grandes Villes il faut bien des ministres, puisqu'il faut des voitures.

Là le transport convient à la police publique : il doit être le même indistinctement pour tous, et se faire de la maison directement au lieu de l'inhumation.

IV. *De l'exposition dans les Eglises.*

Les catholiques comprendront que l'usage d'exposer les cadavres dans les églises, vient des siècles barbares, et du même abus gothique qui y fit faire

des enterremens. Leurs ecclésiastiques sont trop éclairés pour ne pas se rendre à cette réforme que la raison et le respect même du lieu saint, demandent depuis long-tems.

Ce fut toujours en soi-même une chose révoltante que la présence d'un mort, et par-tout un sujet de purification.

C'est un objet profane dans le lieu saint, répugnant dans un lieu d'assemblée, et dangereux encore par ses exhalaisons.

On est libre de faire mémoire des morts dans les églises, comme font les Juifs et les Protestans, et d'y prier pour eux tant que l'on veut : c'est-là ce qui a pu les intéresser au moment de leur décès : mais ont-ils pu vouloir que l'on y portât leurs restes défigurés et putrides ?

CÉRÉMONIAL

QUI CONVIENT POUR CE DEVOIR FUNÈBRE.

I. *Idée de chose.*

La Sépulture est un devoir naturel, moral et religieux. La politique ne traite les objets de cette nature qu'avec les plus grands égards.

Leur existence est dans un sentiment intérieur : et lui seul leur donne son expression propre.

Or, dans une chose qui se présente sous ces trois aspects à la fois, il y a beaucoup à examiner.

Aprés y avoir bien réfléchi, il me paraît qu'il faut démêler d'abord ce qui est confondu dans

cette matière ; car tout s'y trouve ; mettre chaque chose à sa place ; et définir enfin ce qui appartient nécessairement à la police publique, ce qu'il convient de laisser aux affections des particuliers.

II. *La Sépulture étoit devenue toute religieuse.*

La Sépulture est par-tout sacrée : par-tout on l'a trouvée inviolable, et sous le sceau des idées religieuses : on n'a pu qu'applaudir à ce respect.

Au défaut des lois et de règle à cet egard, nos ancêtres aussi se contentoient des rits ecclésiastiques : mais on doit être étonné qu'on leur ait laissé si long-tems cette partie de l'ordre public, lorsque l'on voit qu'ils étoient tout en faveur d'une croyance particulière, et qu'ils excluoient des portions entières de citoyens.

La société les embasse tous : et tout schisme doit cesser devant la loi civile : tous les rits doivent lui être subordonnés, et ne se montrer plus que comme des accessoires libres et sans inconvéniens.

L'inhumation est rentrée sous le domaine de l'autorité civile, comme cela convient : celle - ci doit s'en acquitter avec les égards et la décence propres à remplir parfaitement le vœu de tous.

III. *Mode de la Police civile.*

La Police civile ne se présente à la mort que pour seconder les citoyens dans l'exercice d'un devoir suprême, pour le prendre sous sa surveillance, et le rendre plus grave encore sous l'autorité publique.

Elle doit à la société de constater exactement la vie et la mort : elle reçoit les corps après que l'intervalle post-mortuaire a été observé; les transporte, et donne à tous le lieu paisible et inviolable où ils doivent rendre leur cendre à la terre : mode uniforme et simple, et qui, comme la mort, est aussi le même pour tous.

Or, dans tout cela, comme elle est sans douleur et sans préjugés, elle ne peut être que grave. Il ne seroit plus digne d'elle d'aller au-delà, ni de descendre dans la région des affections particulières. Elle la laisse toute entière aux familles et aux amis comme le soin du malade, les derniers adieux du mourant; comme la douleur, les gémissemens, la bonne œuvre des consolations....

Mais ces démonstrations sont précieuses à ses yeux : elle y applaudit, elle les honore : c'est la plus belle expression de la morale.

IV. *D'un cérémonial, ou mode uniforme de deuil.*

Après la règle uniforme de l'ordre public pour les Sépultures, ne conviendroit-il pas de proposer un cérémonial quelconque, un mode de deuil que l'on pût régulariser, et rendre également uniforme ?

C'est ici avant tout, matière de moralité et de sentiment : on ne prescrit point à la moralité, encore moins au sentiment qui n'est ici particulièrement que le trouble même de l'affliction.

Ordinairement tout cérémonial est donné par la religion, par la vanité, par la police : il n'y en a point proprement d'arbitraire.

La police prescrit ce que veut l'ordre, la décence publique, le soin de la vie: toujours ce qui est nécessaire et rien que cela.

On ne pense pas qu'il y ait lieu de rien recevoir de nouveau de la part de la religion, ni que de celle de la vanité.

On ne peut que laisser ce qui en existe comme toute pensée libre dans le sens de chaque particulier quand il n'y a pas d'inconvénient.

Les mœurs de l'Europe sont fixées sur nos usages généraux : et l'Europe ne fait qu'un tout. On ne peut y introduire rien de discordant, ou il tomberoit bientôt par la force de ce qui nous environne : et en France particulièrement, tout ce qui n'est que cérémonial ne tarde pas à échouer.

Mais ce que l'on doit craindre principalement ici, seroit de fournir une substitution trop commode à des sentimens qui sont déjà bien refroidis, lorsqu'il importe au contraire de les ranimer. Un cérémonial deviendroit bientôt un remplissage monotone et vuide : l'on doit se souvenir de celui des Romains, de nos étiquettes, de nos prières et cérémonies religieuses, des pleureuses même.

Il importe pour la morale, que tout soit ici spontané et sincère : il faut laisser seul, et à sa douleur véritable, le jeune homme sur la mort de son père, l'épouse sur celle de son époux : il faut les laisser à leurs expressions propres, à la vertu de leur attachement, ou au reproche public : la véritable douleur se voit, et elle n'admet point de mode.

C'est enfin ici la région des persuasions reli-

gieuses dans toute leur force : et sans doute, il n'est point question de rien défendre ni prescrire dans cette matière.

Répétons ici que la bonne police ne cherche pas gratuitement de nouveautés, ni de changemens : entre toutes choses bonnes, il lui est indifférent de s'attacher à telles ou telles : au contraire, s'il y en a qui soient déjà dans les mœurs, et généralement voulues, ce sont celles-là qu'elle s'empresse de conserver.

V. *De la religion dans les Sépultures.*

Doit-on donner encore à la superstition dans ce siècle, comme aux tems de nos stupides ayeux ? Et ne conviendroit-il pas de délivrer la sépulture des frayeurs et des préjugés populaires ?

L'on n'entend sans doute que de ce qui peut avoir lieu dans l'ame des particuliers ; quant à l'autorité publique, elle n'entre dans aucune de ces pensées.

Mais ici il faut se représenter que ce furent des philosophes dont tous les siècles ont reconnu la sagesse et la vertu, les Minos, les Pythagores, les Démocrites . . . qui adoptèrent eux-memes ces opinions, qui les confirmèrent de toute leur autorité : et sans doute ce fut après avoir bien médité cette matière.

Ils eurent d'abord devant les yeux cette pensée universellement établie, et cet espoir si cher au cœur de l'homme de survivre après la mort. Pouvoient-ils ne pas respecter cette persuasion qui

adoucit le sort du mourant, et qui fait encore la consolation des siens ?

Ils virent ensuite sa moralité profonde ! l'homme passe dans une autre vie avec sa conscience seule, avec le bien ou le mal qu'il a fait : il laisse ici sa force, ses biens, sa puissance . . . il arrive seul, et semblable à tous les autres hommes : et dans ce séjour impartial et calme, il n'y a plus que justice exacte, et le sort que chacun a mérité.

Pouvoient-ils ne pas applaudir à ce résultat si philosophique de la vie humaine ?

Auroient-ils ôté à l'homme de bien son espérance après la mort ? Auroient-ils délivré le méchant de l'ombre vengeresse qui le suit ?

Sans doute ils avoient entendu aussi les mêmes raisonnemens que Lucrèce et Pline ont laissés depuis sur cette matière, et que toujours le pervers ne répète que trop. Mais ils reconnurent que cette philosophie seroit ici un égarement funeste : ils ne se dissimulèrent pas tous les reproches qu'elle méritoit, et combien auprès d'elle la Nature étoit bienfaisante et grande dans ses illusions même, et dans ce que nous appellons préjugés.

L'opinion commune a reconnu dans l'homme une ame immortelle, et lui a donné cette dignité qui l'élève aux grandes choses et aux pensées généreuses.

La philosophie lui diroit-elle : « la mort de » l'homme et de la brute, celle du sage et de l'in- » sensé est la même » ?

La foi populaire a donné à l'homme une morale ;

et a placé devant lui la régle sublime du bien et du mal.

La philosophie lui diroit-elle que tout en soi est indifférent et vain ?

Les dogmes populaires consacrèrent les premiers principes de la fraternité entre les hommes, toutes les vertus de la réciprocité, et la plus généreuse de toutes celles du bien public :

La philosophie rameneroit-elle au destructeur égoïsme ?

La morale populaire est le code même de la vertu (1). Les paroles de la philosophie devien-

---

(1) La morale est la règle, et l'ame des Empires; aucun peuple ne fut grand que par elle : et jamais aussi on ne la laisse avilir impunement.

Sans doute les premières idées religieuses furent des imaginations grossières, absurdes et formées au hasard ; mais nous ne rendons pas assez justice à ces espriss réfléchis qui, les premiers, en comprirent la puissance, et qui, lorsqu'il fallut que des hommes féroces vécussent ensemble, sçurent profiter d'une disposition qui se trouvoit en eux pour y faire naître cette pudeur qui les fait rougir, cette conscience qui les arrête ; pour y placer cette puissance suprême qui commande dans le cœur de l'homme comme dans tout l'univers : leur sagesse fut d'avoir su tirer enfin de ce fond, et de leur volonté même, la règle et la retenue qui devoit les garder les uns a l'égard des autres.

Nos plus grands philosophes en ont témoigné leur admiration.

« Si Dieu n'existoit pas, a dit Descartes, il faudroit » l'inventer.

» Quand il n'y auroit pas de Dieu, il faudroit toujours

droient-elles les maximes de la perversité, et l'encouragement du crime ?

A la mort enfin la philosophie abandonne l'homme, et ne lui montre que le néant : et c'est-là où les opinions populaires ont placé la consolation d'une vie nouvelle, et cette puissance admirable de la moralité.

Les sages législateurs de l'antiquité savoient bien aussi que la mort n'est que la fin de sentir, une lumière qui s'éteint, et le retour de la substance animale aux lois élémentaires de la matière brute. Mais ils se gardèrent bien de l'atténuer ainsi : ils lui laissèrent au contraire tout ce qu'elle a d'imposant sur les sens.

Ils révérèrent ici cette toute puissante morale qui fait faire à l'homme de si grandes choses, et qui le retient dans la règle de ses devoirs ; ils révérèrent cette heureuse pensée qui adoucit son sort, repare les injustices que la vie lui a fait éprou-

---

» aimer la justice ; c'est-à-dire, faire nos efforts pour res-
» sembler à cet être dont nous avons une si belle idée.

» La Justice est éternelle, et ne dépend point des conven-
» tions humaines : et quand elle en dépendroit, ce seroit
» une vérité terrible qu'il faudroit se dérober à soi-même.

» Nous sommes entourés d'hommes plus forts que nous ;
» ils peuvent nous nuire de mille manières différentes :
» les trois quarts du tems ils peuvent le faire impunément.
» Quel repos pour nous de savoir qu'il y a dans le cœur
» de tous ces hommes un principe intérieur qui combat en
» notre faveur, et nous met à couvert de leurs entreprises ?»

Montesquieu, Lettr. post. 81.

ver, et allége tout ce qu'il souffre par l'espérance d'une justice future.

Car leur objet aussi étoit de consoler l'homme : mais ils le firent beaucoup mieux que notre philosophie.

Il est plus flatteur d'espérer une autre vie : il est naturel aussi d'espérer des récompenses pour le bien que l'on a fait, pour la patience que l'on a gardée.

Mais ce n'étoit que pour l'homme vertueux et probe que la mort devenoit douce : elle étoit épouvantable pour le méchant; elle vengeoit encore l'innocence en faisant fondre enfin sur lui la peine de ses insolences et de ses forfaits.

Voilà comme l'antiquité considéra les choses : de quel côté est la philosophie véritable, c'est-à-dire, l'intérêt bien entendu des hommes en société ?

Il est vrai que les principes religieux ont été étrangement défigurés : il sera toujours trop aisé d'abuser d'une simplicité qui croît : et il falloit s'attendre à tout ce que le tems et la barbarie y ont mis.

Mais n'est-ce pas aussi avoir été trop loin que de vouloir proscrire le tout sous l'anathême commun de préjugés ? Le Philosophe réforme, et ne détruit point.

Nous reviendrons sans doute de la prévention de notre siècle, et nous discernerons mieux. Nous reconnoîtrons qu'il n'y a pas de morale sans le principe religieux ; qu'il est la règle nécessaire de notre conscience ; et qu'il n'y a pas dans la nature

de l'homme de mobile qui doive être plus essentiellement conservé.

V I. *La Sépulture doit-elle être accompagnée de douleur et de lamentations ?*

Doit-on se livrer toujours à une douleur aveugle et souvent funeste ? Ne conviendroit-il pas dans ce siècle philosophique de l'éclairer et de l'alléger, puisque d'ailleurs elle est superflue ?

Sans doute on souffre en voyant une famille désolée qui perd son père et son soutien ; l'on voudroit pouvoir l'empêcher de se précipiter sur son cercueil avec des cris lamentables, et sa triste épouse de s'évanouir dans ses sanglots.

Mais c'est ici le plus beau mouvement de la vertu, et comme le feu sacré des mœurs : cette douleur est si précieuse pour les liens de la société, qu'il n'est pas un moraliste qui ne s'abstienne de lui présenter les raisons même de la philosophie.

Notre cœur aussi a besoin de cette sensibilité. La nature a fait l'homme pitoyable autant pour qu'il secourût son semblable, que pour qu'il en fût secouru lui-même.

Auprès de la douleur elle a conduit la consolation, et fourni cette matière de bonne œuvre aux proches et aux amis.

La société doit comprendre tout le prix de ces dispositions bienfaisantes. il est bien de son intérêt qu'elles se conservent avec toute leur force dans leurs divers rapports.

Malheur à celle où l'on ne pleureroit plus! autant qu'à l'individu lui-même qui auroit étouffé ou perdu la faculté de s'émouvoir, et qui ne connoîtroit plus plus le charme des affections sociales!

Sans doute il est aisé à la philosophie de découvrir que ce ne sont que des illusions : mais telles sont forces motrices de notre être, et l'ame que la nature a mise dans nos sens. Nous perdons tout en cherchant à voir autrement qu'elle n'a voulu : c'est nous qui nous trompons! Réglons nos sentimens ; ne les philosophons point : quant à l'ordre public au moins sa philosophie est que le particulier soit laissé à sa douleur..

Sans doute la mort n'est plus sensible à notre affliction ; et nos règrets ne peuvent lui rendre la vie. Mais le public doit être satisfait ; et chacun se demande quel sera l'attachement que l'on aura pour lui à ses derniers momens, la sensibilité que lui témoigneront ceux qu'il a obligés, ou secourus, ceux pour lesquels il n'a cessé de travailler, pour lesquels peut-être il aura abrégé ses jours.

C'étoit en avoir bien dispensé que d'amener la nouveauté qui se contente de descendre le corps à la porte, et de le livrer aux porteurs. Que de choses ne blesseroit-on pas par cette séparation brusque et offensante ?

Il n'y avoit plus qu'un instant entre un père vénérable, une épouse vertueuse et un cadavre que l'on fait éloigner. Qu'il étoit dur de les voir mettre ainsi dans la rue, et des liens si chers tranchés si subitement!

Quelle différence restoit-il entre une pareille séparation et la brutalité de cet homme au cœur de fer qui ne présente que des yeux secs, et un visage de marbre à la mort des siens ?

Qu'allions-nous devenir au milieu de nos proches, de nos enfans meme ! et quelle idée affligeante nous restoit-il à concevoir de la condition humaine !

L'homme se sent naturellement revolté à la pensée de voir son corps semblable à celui des animaux jettés à la voirie ; il sent qu'il doit avoir une dignité : si la société ne la lui accordoit pas, il voudroit, il établiroit une religion quelconque qui la lui donnât.

VII. *Doit-on accompagner le corps jusqu'au Sallon funèbre ?*

Il étoit dans les mœurs anciennes, il est dans les nôtres d'accompagner les défunts jusqu'au lieu de leur déposition dernière : c'étoient là les pompes des Anciens : ce sera toujours le cérémonial funèbre le plus honorable, et l'effet du mouvement le plus naturel.

Heureusement ce sentiment de la décence s'est conservé malgré les contrariétés et les inconvenances du moment, et nous voyons toujours ce bon exemple. Des troupes de parens et d'amis du nombre de ceux qui n'oublieront jamais qu'ils sont hommes, guidés par l'affection du sang et de l'amitié, se mettent à la suite du corps de celui qu'ils pleurent, et l'accompagnent avec un attachement dont on est touché.

On arrive . . . mais à un trou ignoble ! et, sans nulle attention, la bière y est à l'instant précipitée. Comment ce spectacle leur est-il si grossièrement montré ? et leur édifiante démarche est-elle si lestement, si inconvenablement terminée ?

On ne pouvoit en repousser plus durement ; l'on justifieroit bien ainsi la dureté de certaines personnes sur la mort et la sépulture de leurs proches ; et cela seul feroit le plus grand mal aux mœurs sociales.

Il sera politique autaut que convenable à la chose de rendre la salle funèbre et tout le portique du Cimetière si décents, que personne ne puisse alléguer rien de choquant pour se dispenser de suivre jusque là la personne que l'on vient de perdre, et que l'on ne reverra plus.

Toute la parenté, hommes et femmes alloient à l'église, parce que ce lieu est décent : on pourra de même aller au sallon funèbre, lorsqu'il le sera également.

Quoi ! s'écriera une fausse complaisance, peut-on proposer à des hommes sensibles, à des femmes délicates l'approche d'une salle mortuaire, et d'accompargner le corps que l'on y conduit ?

Mais n'est-ce donc pas celui de leur père, de leur épouse ? ne sont-ce pas ces mêmes personnes qui se font honneur de leur sensibilité, et qui sont plus éclairées encore sur cette obligation ? Est-ce qu'elles craindroient de ressembler au vulgaire, ou d'être sous les yeux du public ? Voudroient - elles ainsi se dépouiller de leur ame ? et seroit - ce là la triste

distinction d'une fortune et d'une éducation plus relevées ?

Pourroit-on aussi faire un usage général motivé sur cette foiblesse ? ne s'agit-il pas de la masse même de la société, de celle qui heureusement saura toujours pleurer ?

Oui, il est dans la loi des liens sociaux, comme dans celle de la décence publique, de suivre le corps (2) jusqu'au sallon funèbre, et que ce dernier devoir soit rempli envers tous avec cette solemnité.

En y arrivant qu'il soit déposé au milieu, et qu'il reste ainsi un demi-quart d'heure au plus.

Pendant ces instans, que la douleur se recueille, ou qu'elle gémisse ; qu'elle prie, qu'elle fasse éclater toutes les marques d'attachement, de regret et d'estime : que ce dernier moment enfin ressemble à cette conclamation touchante des funérailles romaines : Adieu ! adieu ! éternel adieu !

Il pourra se faire que quelques personnes y paroissent froidement : du moins l'on aura satisfait à une séparation honnête.

Après cela, que les quatre ministres prennent le corps, l'emportent dans l'intérieur du Cimetière ; et que la porte se referme aux regards des assistans.

---

(2) Trop d'exemples nous prouvent que l'on peut aisément démoraliser des usages et les détruire : il n'est pas si aisé d'en persuader d'autres, et de les moraliser. Il sera toujours plus avantageux de retenir ceux qui existent quand il n'y a que peu de chose à corriger, quand ils sont les plus naturels, le plus à la portée de tous.

VIII. *De la distinction de Sépulture.*

Toujours les personnes d'un rang élevé ont desiré d'avoir une distinction de sépulture. L'on aimeroit encore à l'accorder aux talens rares et aux grandes vertus.

Mais il est aisé d'appercevoir l'inconvenient qui suit de près : il s'éleveroit mille prétentions ; bientôt la distinction seroit avilie ; enfin nulle.

Il est une distinction naturelle et touchante qui appartiendra toujours à l'homme vertueux et chéri ; c'est de voir le public l'environner à ses derniers momens, et la foule qui forme son convoi funèbre.

Le grand homme a pour monument aussi son nom et ses vertus : le philosophe ses ouvrages. Avons-nous besoin de savoir où sont inhumés l'Hôpital, Vauban, Molière ?

L'humanité entière a la même fin : pourquoi n'y auroit-il pas aussi unité de Police à cet égard ?

Cependant, quand nous aurons des hommes extraordinaires qui auront fait le bonheur public par leur sagesse et leurs vertus, alors ce sera la Nation même qui prendra la place de la famille, qui fera les funérailles et qui pleurera : elle doit à ces hommes un monument durable, elle doit leurs grands exemples à la postérité. Alors nos artistesse rappelleront les dessins célèbres des pyramides, du tombeau de Mansole, les colonnes des Césars. Mais ils éviteront la flatterie servile, le ridicule des temples et des apothéoses.

Ici encore il sera bon d'avertir en général la vanité des mortels : on est bien frappé d'admiration par la grandeur de ces pyramides qui ont résisté à la destruction du tems ; mais on s'informe peu de celui qui a fait cacher ses restes timides dans leurs tortueux souterreins.

Le génie même n'est pas exempt de cet oubli ; il fallut un Cicéron aidé de tout son zèle, et de la puissance publique pour retrouver dans sa patrie même la tombe d'Archimède.

O ! vous donc qui desirez obtenir aprèsvous nos regrets et notre souvenir, n'oubliez pas que la probité est le véritable mérite social ; que l'homme de bien est celui que l'on pleure, celui dont la tombe demeure environnée de la vénération ! (3).

---

(3) Je demande la permission de rapporter un fait. Il y a des années que je traversois le vallon où fut situé Port-Royal. Je considérois ces ruines célèbres, et en même tems le paysage de cette solitude.

Mes yeux rencontrèrent un particulier qui considéroit aussi, et s'arrêtoit à différens endroits. J'eus envie de l'aborder : il me parut que je l'interrompois; il avoit l'air de méditer et de prier.

Il me donna obligemment la carte que je desirois : me montra cette fontaine pure qui sortoit de dessous le chœur : me désigna tout l'intérieur de l'église, et jusqu'aux lieux où avoient été inhumées telles personnes qu'il me nommoit.

Il s'arrêta à une place particulière en me disant : « Ici » reposoit notre bienfaiteur » ! A ces mots je vis son cœur s'élever ; je fus avide de le connoître ; et le priai de me le nommer aussi. Il me répondit : « Monsieur *François Angli.* »

IX. *Du souvenir de la postérité.*

On ne sauroit assez admirer tout ce que peut sur l'homme l'espérance d'une autre vie. C'est sur elle qu'il règle toute sa conduite, et qu'il se porte aux choses les plus généreuses.

Il voit encore sa famille dans tout le bien qu'il fera : comme lui-même se glorifie dans les vertus de ses pères. Tels sont les points d'appui réciproques, et les liens répétés que cette persuasion forme dans la morale entre ceux qui ont vécu, ceux qui vivent, et ceux qui doivent naître.

Non, ce n'est point une chimère pour nous, pour nos proches, pour nos amis après nous, que cette voix divine: *il fut homme de bien!*

Ce n'est point une fable que cette sentence accablante : *il fut trompeur et pervers!*

Rejettons loin de nous ces maximes funestes qui ne laissent à l'homme rien après lui. Plaignons ceux qui, poussés par l'excès du malheur, ou par la phrénésie, se hâtent eux-mêmes de s'anéantir.

La vénération avec laquelle il prononça ce nom, m'attendrit et me pénétra: puissent les hommes indifférens et froids avoir été témoins de sa pieuse affection!

O vous! qui avez la faculté de faire du bien, suivez un Penchant généreux : vous trouverez des ingrats, sans doute : une partie de vos bienfaits se perdra parmi des ronces : mais un seul tombant dans une bonne terre, peut porter dans votre cœur la récompense de tout le bien que vous aurez fait, et faire bénir votre mémoire long-tems encore après vous.

Il est doux de vivre dans le souvenir, et d'obtenir les regrets de ceux avec lesquels nous avons vécu. Nous nous devons à nous-mêmes, à ceux qui nous ont appartenu, de mériter cette estime dans la postérité.

Postérité! idée imposante ! arbitre suprême qui attend tous ceux qui passent sur la surface de la terre, quel est celui qui ne desire arriver pur devant toi ! et qui ne tremble d'avoir à rougir devant tes regards sévères !

N'appellons plus préjugé que ce qui nuit; donnons un nom plus juste à ce qui sert l'ordre social. Maintenons, selon l'esprit des anciens, aggrandissons dans l'homme ces opinions salutaires qui forment en lui des barrières spontanées contre lui-même.

Ce sera toujours un bien que les morts demeurent liés aux vivans; qu'ils s'honorent et se parlent encore réciproquement. Laissons aux proches et aux amis la consolation d'inscrire le nom du défunt sur sa tombe, et aux mourans cette attestation dernière.

Il n'est rien de plus permis que les épitaphes : et c'est un devoir de les respecter. Il seroit cruel, il seroit lâche d'attenter à ce foible et cher souvenir que les morts ne peuvent plus défendre.

RÉSUMÉ.

L'inhumation sera toujours le mode de sépulture le plus simple et le plus naturel.

L'ordre demande que le lieu de l'inhumation soit le même pour tous, avec les attentions convenables.

Il n'y a rien à changer pour les campagnes, excepté dans quelques lieux peut être la place du cimetière.

Dans les grandes Villes le transport doit être fait par une voiture funèbre, et par des ministres publics.

L'usage d'exposer les corps dans les églises est déraisonnable : mais il est de toute nécessité d'y suppléer par une salle mortuaire à l'entrée du cimetière : dans la campagne ce peut être le porche qui est en dehors de l'église.

Les choses sont remises à la place qui leur convient : l'acte public est de constater la mort, de faire le transport et l'inhumation : les devoirs particuliers font le reste.

Le cérémonial funèbre le plus naturel, comme le plus à la portée de tous, est d'accompagner les défunts jusqu'au lieu de l'inhumation.

Il y auroit des inconvéniens à admettre des inhumations séparées et distinguées.

Mais on laisse aux mourans et aux amis la consolation et le témoignage des épitaphes.

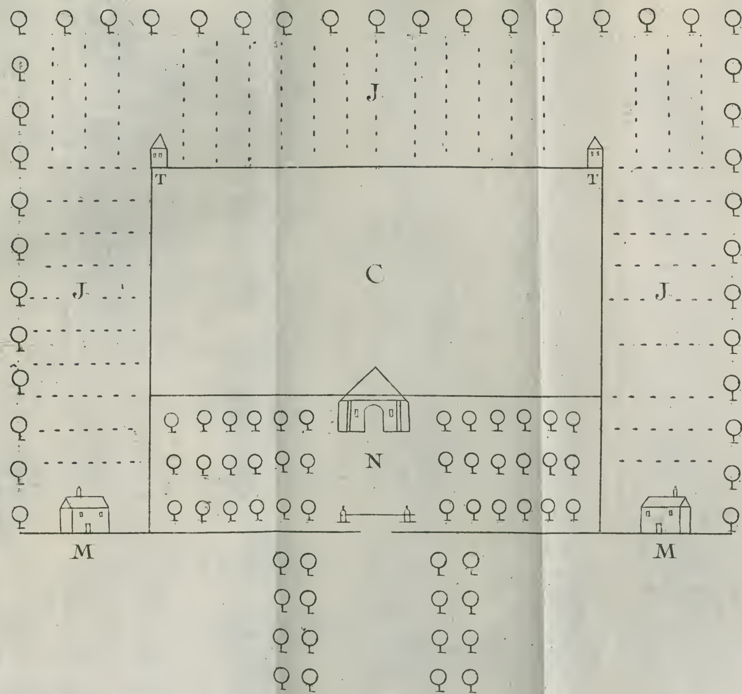
On maintient dans toute sa force la pensée de la postérité

On desire depuis long-tems, et la raison demande

que pour les pauvres et tous les gens de travail ; l'enregistrement, le transport et l'inhumation se fassent gratuitement.

FIN.

De l'Imprimerie de Rochette, rue et maison de Sorbonne, N°. 382.


J
T
T
C
J
J
N
M
M

421